



Parlement jurassien  
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Question écrite

No 3053

**Von Roll suite à l'arrêt de production de tuyaux quid de la pollution du site ?**

Nous constatons que Von Roll ferme petit à petit ses activités et nous savons pertinemment que le site de Choindez est un site pollué.

Quelles sont les mesures prises par le canton pour faire en sorte que Von Roll ne laisse pas ce site contaminé à charge des contribuables dans quelques années ?

Par ailleurs le Gouvernement peut-il nous indiquer si les activités qui seront maintenues ou amenées à Choindez sont à caractère polluant pour l'environnement ou la population ?

Delémont, le 11.07.2018

Raoul Jaeggi